

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 9 juillet 2020**

---

Délibération n° 2020 – 9/07/2020 – 29

*Approbation d'une motion*

---

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 21 Membres représentés : 10 Total : 31	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 1</b>  <b>Suffrages exprimés : 30</b>  <b>Pour : 30</b>  <b>Contre : 0</b>
--	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la motion suivante :**

**« Pour une autre LPPR »**

Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne (uB) réuni le 9 juillet 2020 rejoint la position récemment exprimée par plusieurs voix institutionnelles au sujet de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche: la C3N, la commission des affaires culturelles du Sénat ou encore le CESE: ce texte ne résoudra aucunement les difficultés engendrées par plusieurs décennies de désinvestissement et d'accentuation des logiques de financement sur projet et de mise en compétition des individus et des structures de recherche.

Le conseil d'administration de l'uB désapprouve les conditions, le calendrier et le rythme d'examen du projet de loi alors même que les universités restent encore dans des conditions de fonctionnement dégradées et que la plupart de leurs étudiantes et étudiants sont absents des campus.

Le conseil d'administration de l'uB déplore en particulier :

- l'absence de mise en place d'une politique d'emplois publics ambitieuse dans l'enseignement supérieur et la recherche, seule à même d'améliorer notamment l'attractivité des métiers de l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) et de donner des perspectives aux milliers de jeunes scientifiques ;
- la mise en place des contrats de projet qui se traduira par un accroissement de la précarité des emplois dans l'ESR ;
- la remise en cause du statut des enseignants-chercheurs (modulation des services, menaces sur les missions du CNU) ;
- le renforcement de la recherche sur projets avec une part croissante du financement des besoins pérennes passant par l'ANR et ses appels à projets.

Le conseil d'administration de l'uB réaffirme la nécessité de renforcer significativement, sans attendre, les dotations annuelles des universités, largement affectées de surcroît par la crise sanitaire.

Il n'y a pas de recherche forte sans une formation de haute qualité et adossée à la recherche.

Dijon, le 10 juillet 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement